

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Cégep de Sept-Îles

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme Technologie de l'électronique industrielle
(243.06)

Octobre 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Sept-Îles s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le rapport du Cégep de Sept-Îles a été reçu à la Commission le 6 novembre 2001, soit avec un retard considérable que la Commission déplore dans une optique d'équité à l'égard de l'ensemble des collèges. Ce rapport traite de trois programmes de DEC. Deux de ces programmes sont l'objet d'un bilan annuel alors que le troisième – *Technologie de l'électronique industrielle* (243.06) – est évalué de manière plus approfondie. Les bilans annuels déjà réalisés permettent au Collège d'apprécier les modalités de gestion que prescrit la PIEP et d'en tirer des conclusions pertinentes. Pour cette opération, conformément à ce qui était demandé aux collèges, la Commission a examiné le rapport d'évaluation en profondeur du programme *Technologie de l'électronique industrielle* et la section consacrée à l'évaluation de l'application de la politique. Un comité de la Commission, présidé par une commissaire¹, a analysé cette partie du rapport et a effectué une visite à l'établissement les 27 et 28 février 2002. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration² et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Cégep de Sept-Îles selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994⁴, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Après une brève

-
1. M^{me} Louise Chené, commissaire à la CEEC, a présidé le comité, composé de M. Jean-Marc Lafrenière, coordonnateur du Département de technologie de l'électronique industrielle, Collège de Valleyfield; M^{me} Michelle Serano, directrice des services à la vie étudiante, UQAM; M. François Cauchy, adjoint à la direction des études, Collège Montmorency. M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC, en était le secrétaire.
 2. Les membres du conseil d'administration ont été rencontrés le soir précédant la visite par la présidente du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, la Commission expose dans le présent rapport les résultats de son évaluation.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Cégep de Sept-Îles dessert une vaste région comprenant une partie de la Côte-Nord et du Nouveau-Québec. Il offre onze programmes conduisant à des DEC, dont cinq dans le secteur préuniversitaire. Deux programmes de DEC y sont dispensés en langue anglaise, et certains cours y sont adaptés aux besoins de la clientèle amérindienne. À l'automne 2000, il accueillait 760 étudiants à temps plein, dont 403 (53,1 %) au préuniversitaire.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en septembre 1996. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique contenait les composantes essentielles pour encadrer efficacement l'évaluation des programmes d'études. Elle appréciait en particulier le mécanisme d'évaluation continue mis en place, le système d'information très élaboré et le processus d'évaluation bien structuré définis dans la politique. Elle formulait par ailleurs quelques remarques concernant la nécessité de préciser les modalités de participation des professeurs aux différentes étapes du processus d'évaluation.

Le programme *Technologie de l'électronique industrielle* comprend 91 $\frac{2}{3}$ unités. Il offre deux options : *électrodynamique* (la seule dispensée à Sept-Îles) et *instrumentation et automatisation*. Le programme est défini par compétences et mis en œuvre selon la formule d'alternance travail-études depuis 1993; la cohorte visée par l'évaluation, celle de 1995, devait suivre trois stages. Onze professeurs étaient affectés au programme durant la période couverte par l'évaluation. Le nombre de nouveaux entrants dans le programme a été de 26 à l'automne 1995, puis de 50 en 1996 et 24 en 1997. Au cours de la période 1995-2000, le nombre total d'inscriptions au programme a varié entre 65 et 95.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La PIEP prévoit que chaque programme de DEC doit être évalué de façon approfondie au moins à tous les dix ans. Le programme choisi était l'un des trois seuls à ne pas avoir encore été évalués, ni à avoir connu de changements majeurs depuis trois ans ou moins. La direction du Collège considère qu'au moment où la décision fut prise, l'évaluation du programme *Technologie de l'électronique industrielle* était plus pertinente que celle des deux autres, *Technologie de maintenance industrielle* et *Soins infirmiers*, en train de connaître plusieurs changements.

Diverses instances étaient censées participer à la démarche de détermination du programme à évaluer, placée sous la responsabilité de la direction des études. Or l'une de ces instances, le comité du programme *Technologie de l'électronique industrielle*, n'était pas encore en place au Collège au moment de la décision; une autre, le département responsable de la composante de formation spécifique, manifesta dès le départ des réticences, considérant la démarche d'évaluation comme prématurée ou superflue étant donné qu'une révision ministérielle du programme concerné était prévue prochainement.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le système d'information décrit dans la PIEP est encore en voie d'implantation et n'a pas été utilisé tel que prévu pour l'évaluation du programme. Ce système est censé servir à la fois pour l'évaluation périodique approfondie et pour la préparation d'un bilan annuel sur chaque programme avec une mise à jour régulière de l'ensemble de ses données.

Le Collège a convenu, après adoption de sa politique, de le mettre en œuvre de façon graduelle. La production de bilans annuels a été limitée à quelques programmes, selon une démarche d'analyse moins ample que prévu; les informations colligées dans le système n'ont pas été mises à jour de manière régulière, mais seulement pour répondre à des besoins ad hoc. Le programme évalué n'avait pas fait l'objet préalablement d'un bilan

annuel. La collecte des données d'évaluation s'est déroulée à partir d'un modèle standardisé défini par le Collège, en 1998. Cette démarche fut laborieuse, « l'expérience (...) ayant révélé des carences dans la prise en charge des responsabilités ».

Le Collège croit nécessaire de revoir les modalités de production des bilans annuels, notamment pour en limiter l'ampleur. La Commission partage son point de vue et revient plus loin sur cette question, dans une recommandation synthèse concernant différents changements à apporter à la PIEP du Collège.

Le déroulement du processus d'évaluation

Le processus d'évaluation du programme a été peu conforme aux modalités définies dans la politique. Il faut mentionner d'abord que le Collège a éprouvé des difficultés dans l'application de l'échéancier des travaux; ceux-ci ayant commencé à l'automne 1998 ont été suspendus en 1999, en raison d'un boycott professoral relié aux problèmes de négociation d'une convention collective de travail et n'ont pu reprendre qu'à l'automne 2000. Le comité de programme, censé, selon la PIEP, être le maître d'œuvre de l'évaluation, n'a été mis en place qu'en septembre 2000. Auparavant, c'est le département responsable de la composante de formation spécifique du programme qui fut le principal interlocuteur de la direction des études dans la poursuite de la démarche. Selon le rapport, les responsabilités de coordination, d'animation et de production de l'évaluation ont été très largement assumées par un conseiller pédagogique, tout au long de l'opération. Le comité de programme, « a contribué surtout à l'analyse des données portées à son attention. » En outre, deux de ses membres (un aide pédagogique, un étudiant) ont peu ou pas participé à ses activités.

À l'étape terminale des travaux de rédaction, des désaccords se sont manifestés entre le principal département concerné, le comité de programme et la direction des études quant à la définition de leurs rôles et pouvoirs respectifs dans la procédure d'adoption du rapport. Selon la Commission, ces désaccords s'expliquent notamment par l'absence de précision de la composition du comité de programme et du comité d'évaluation, question sur laquelle elle revient ci-après.

* * *

La Commission considère que l'application de la PIEP a été non conforme aux dispositions établies à l'origine. Les modifications envisagées par le Collège concernant le texte de la PIEP devraient tenir compte des remarques exprimées plus haut. En particulier,

la Commission recommande au Collège de revoir le texte de la PIEP pour :
a) s'assurer de mieux définir le rôle et la composition du comité de programme et du comité d'évaluation; b) simplifier le système d'information, notamment en ce qui concerne la place et le contenu des rapports annuels sur les programmes d'études; c) favoriser la participation active des professeurs aux temps forts de la démarche d'évaluation et l'appropriation de la PIEP par le personnel.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le comité chargé de l'évaluation du programme s'est servi comme devis d'un modèle d'évaluation conçu par le Collège et comprenant une liste standardisée de questions à traiter et de données à recueillir. Mais certaines dispositions de la PIEP touchant le contenu du devis d'évaluation n'ont pas été appliquées. Ainsi, la description du programme n'apparaît pas. Les éléments de problématique (les enjeux) que le programme rencontrait au moment de cette évaluation, et qui auraient dû influencer le traitement des critères d'évaluation, n'ont pas été déterminés. Enfin, les ressources nécessaires à l'opération n'ont pas été précisées.

Le programme n'a pas été évalué dans son ensemble. Même si la composante de formation générale des programmes d'études venait d'être évaluée par le Collège, certains aspects en lien direct avec la formation spécifique (formation générale propre, taux de réussite) auraient dû être examinés. La Commission rappelle l'importance de couvrir toutes les composantes d'un programme lorsque l'on décide de l'évaluer en profondeur.

Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège d'élaborer un devis d'évaluation qui soit conforme à sa PIEP et qui présente les éléments de problématique retenus (les enjeux) en rapport avec les critères d'évaluation.

La collecte des données perceptuelles

La planification et la coordination de la collecte des données perceptuelles a subi les contrecoups de l'interruption prolongée des travaux et des mouvements multiples de personnel au sein du comité d'évaluation. Des données ont été recueillies avant et après l'arrêt des activités d'évaluation. Trois sondages ont été réalisés auprès des professeurs, des étudiants du programme et des employeurs; les deux premiers le furent à l'aide d'instruments déjà expérimentés lors des évaluations précédentes. Le sondage auprès des étudiants mené en 1998 inclut une proportion significative de répondants ne faisant pas partie de la cohorte étudiée. En plus, l'échantillon des cours retenus pour examen dans ce sondage a été modifié lors de la reprise de l'évaluation en 2000. En ce qui concerne le sondage mené auprès des employeurs, une bonne partie de son contenu traite des diplômés ayant suivi une version antérieure du programme. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de s'assurer d'utiliser une méthodologie rigoureuse pour la collecte des données, de façon à garantir la pertinence et la qualité de l'évaluation.

La réalisation de l'évaluation

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la pertinence des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui en découlent et des actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Les données recueillies

Les données recueillies à propos de l'adéquation des ressources et de l'évaluation des apprentissages sont satisfaisantes. Les autres ne le sont que partiellement, ou aucunement dans le cas de la gestion. En ce qui concerne la pertinence, le sondage auprès des employeurs, bien qu'intéressant, aurait dû être mieux ciblé; les liens entre le profil de sortie du programme et le projet éducatif, ainsi que les attentes des étudiants auraient dû être mieux décrits. Pour le critère de la cohérence, la clarté des objectifs et standards et le logigramme des cours ne sont pas assez bien documentés. Il en est de même pour les

caractéristiques des élèves et les pratiques des enseignants, dans la section concernant les méthodes pédagogiques. Enfin, pour le critère de l'efficacité, il aurait valu la peine de colliger des données comparatives sur les taux de réussite et de diplomation, en tenant compte également des cours de la composante de formation générale.

L'analyse

L'analyse est partiellement adéquate, sauf pour les critères relatifs à la pertinence, la cohérence et la gestion du programme où elle est inadéquate. L'analyse de la pertinence porte sur deux versions différentes du programme, au moyen d'une méthodologie ambiguë. Pour le critère de la cohérence, il aurait fallu examiner le point de vue des étudiants sur les exigences de travail en contradiction avec les autres données présentées sur ce sujet. Les critiques des étudiants à propos des méthodes pédagogiques et les pratiques d'encadrement et d'aide à l'apprentissage auraient dû être davantage étudiées. Dans la section sur les ressources, il aurait fallu approfondir des questions comme la motivation et le perfectionnement des enseignants, l'état des ressources de soutien et des équipements. L'analyse de l'efficacité aurait pu être plus fouillée en ce qui regarde les mesures d'accueil et d'intégration, ainsi que le jugement des étudiants et des stagiaires. Celle touchant l'évaluation des apprentissages traite trop peu des critiques formulées sur certains cours et ne considère que les plans de cours. Celle sur la gestion est trop sommaire.

Les conclusions et les actions envisagées

Les conclusions concernant les méthodes pédagogiques, les ressources, l'efficacité, l'évaluation des apprentissages sont insuffisamment étayées; elles ont comme défaut, soit d'être trop générales, ou pas assez nuancées dans leur formulation. Les conclusions sur la pertinence, la cohérence et la gestion du programme ne peuvent pas être entérinées étant donné l'insuffisance des données et de la méthodologie d'analyse.

Les actions envisagées pour les méthodes pédagogiques, les ressources, l'efficacité et l'évaluation des apprentissages sont appropriées, en tout ou en partie; mais dans plusieurs cas, elles ont un caractère trop vaste ou trop général, ou encore ne prennent en compte qu'une partie des problèmes et besoins relevés. Les actions envisagées pour les critères de la pertinence, de la cohérence et de la gestion ne sont pas adéquates, notamment à cause des conclusions sur lesquelles elles s'appuient.

Considérant ce qui précède,

la Commission recommande que, dans l'avenir, le Collège recueille toutes les données pertinentes et en fasse une analyse qui soit approfondie en fonction des enjeux ciblés afin de mieux fonder les conclusions de ses évaluations.

Le suivi de l'évaluation

Les actions envisagées sont présentées à la fin du rapport d'autoévaluation. Au moment de la visite de la Commission, le Collège n'avait pas adopté de plan d'action pour donner suite à l'évaluation. Considérant cela,

la Commission recommande au Collège de se doter d'un plan d'action dûment approuvé par le conseil d'administration, pour donner suite à une évaluation de programme, tel que cela est prévu dans sa PIEP.

* * *

La Commission considère que l'application de la PIEP a été peu efficace.

Conclusion

Cette évaluation aura surtout permis au Collège d'expérimenter sa politique institutionnelle, d'en apprécier la validité et le réalisme, pour, éventuellement, repenser certaines de ses modalités en vue de l'améliorer.

Les objectifs de la politique du Collège sont ambitieux. Ses travaux ont été réalisés dans un contexte difficile à certains égards. La Commission a adressé cinq recommandations au Collège, lui demandant de revoir le texte de sa politique, notamment pour simplifier son système d'information et favoriser une participation plus large et plus active des professeurs au processus; d'élaborer un devis d'évaluation plus complet et conforme à sa PIEP; de s'assurer d'utiliser une méthodologie rigoureuse de collecte des données; de veiller à approfondir ses analyses; de se doter d'un plan d'action au terme de chacune des démarches.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Cégep de Sept-Îles de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Technologie de l'électronique industrielle*, a été non conforme et peu efficace. Considérant tout ce qui précède, la Commission demande au Collège, à l'occasion d'une prochaine évaluation de programme d'études, d'évaluer de nouveau l'application de sa PIEP et de lui soumettre son rapport.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep de Sept-Îles souscrit au constat général fait par la Commission dans son rapport d'évaluation eu égard au fait qu'il ne s'est pas développé, au Collège, une véritable culture d'évaluation. Il émet cependant des réserves quant à certaines parties du rapport qui traitent de la conformité de la démarche d'évaluation avec la PIEP et du contexte dans lequel s'est réalisée l'opération. La Commission a pris connaissance des commentaires du Collège et elle a apporté des précisions sur certaines questions. Elle considère que le Collège a vraisemblablement identifié les étapes qui le conduiront à l'implantation d'une véritable culture d'évaluation et que cela devrait favoriser l'intégration de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

La Commission souhaite être informée des modifications qui seront apportées à la PIEP une fois que sa version révisée sera adoptée par le conseil d'administration et elle s'attend à recevoir le rapport de la prochaine évaluation de programme réalisée avec la PIEP révisée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président